

Consignes sanitaires et de sécurité COVID

Chroniques d'Akéras - Septembre 2021

Pour le bien de ce document, les animateurs, les aide-animateurs et tout autres bénévoles seront identifiés comme "animateurs". Toute autre personne - joueur, parent, accompagnateur - sera identifiée comme "participant".

Ce document ne vient pas remplacer les règles de vie commune. Il est un ajustement au niveau des règles de santé et de sécurité des participants et de l'équipe d'animation en accord avec les directives de la santé publique.

Précisions générales

- La participation aux activités sur le terrain est **interdite** aux personnes a) présentant des symptômes liés à la COVID-19, b) qui sont en attente du résultat d'un test, c) qui sont en période d'isolement, d) qui ont été en contact prolongé avec une personne en attente du résultat d'un test ou ayant reçu un test positif de COVID-19 ou e) venant d'une région dont le niveau d'alerte est au jaune ou au rouge.
- L'accès au terrain est réservé aux participants inscrits seulement. Les participants de 13 ans ou plus doivent être adéquatement protégés contre la COVID-19.
- La distanciation physique de 1 mètre doit être respectée entre les personnes ne résidant pas sous le même toit.
- À l'intérieur des bâtiments, le port du couvre-visage (ou d'un masque de qualité) est obligatoire. Le masque ou le couvre-visage doit être changé lorsqu'il est souillé, humide ou endommagé. Bien qu'il ne soit pas obligatoire hors des bâtiments, le port du masque/couvre-visage est recommandé en tout temps.
- Les poignées de main, les accolades ou autres contacts physiques sont à éviter. Le partage d'objets (matériel de jeu, outils, etc.) doit être tenu au stricte minimum.
- Du matériel nécessaire pour l'hygiène des mains sera mis à la disposition des participants. Chaque participant devra aussi avoir sur lui une bouteille personnelle de désinfectant pour les mains.
- Un membre de l'équipe d'animation sera désigné comme surveillant et assurera la tâche exclusive de faire appliquer les directives de santé publique.
- Le contexte de pandémie pouvant être un facteur de stress important, aucun comportement inapproprié envers un animateur ou un participant ne sera toléré. L'incivilité, le harcèlement et la violence, y compris numérique, entraîneront automatiquement une expulsion de l'activité en cours (ou la suivante, selon la situation). Toute personne se sentant touchée par des symptômes de détresse psychologique (cognitive, comportementale, émotive ou physique) est invitée à en discuter avec l'équipe d'animation.

Avant la partie

- Chaque partie pourra accueillir un maximum de 125 participants (excluant les animateurs).
- Avant chaque partie de 2021, les participants devront remplir leur décharge légale, formulaire d'inscription et envoyer leur paiement en ligne. Aucune inscription sur place ne sera acceptée. Par le formulaire d'inscription, le participant s'engage à respecter les consignes sanitaires et les règles de sécurité.
- Cette procédure se fera via un formulaire web et un paiement Internet. Un registre comprenant le nom et le numéro de téléphone de chaque participant sera conservé durant 30 jours après chaque partie.
- Chaque participant doit prévoir (en plus du matériel habituel) :
 - une bouteille de désinfectant pour les mains
 - 2 couvre-visages (ou masques de qualité) par jour

Accueil à la partie

- Les personnes qui n'ont pas rempli leur décharge légale et leur formulaire d'inscription ne pourront pas accéder au terrain durant les activités.
- Les participants doivent éviter de s'attrouper dans le stationnement avant la partie. Il est recommandé d'arriver le plus près possible de l'heure d'enregistrement.
- Lors de son enregistrement, le participant devra se désinfecter ses mains et confirmer son nom et son numéro de téléphone pour le registre. Les participants de 13 ans et plus doivent aussi présenter leur preuve de vaccination contre la COVID-19 contenant un code QR qui affiche son niveau de protection et une preuve d'identité avec photo.
- Seul le matériel nécessaire à l'activité est autorisé sur le terrain (p. ex. : carte d'assurance maladie, costume, armes, accessoires, nourriture, eau, etc.) Les effets personnels doivent être laissés dans les voitures ou à la maison.

Pendant la partie

- Le port du couvre-visage (ou du masque de qualité) est obligatoire :
 - dans les bâtiments
 - dans les situations où la distanciation physique ne peut être respectée
- Si du matériel de jeu doit être échangé, les personnes doivent se désinfecter les mains avant et après l'échange. L'objet échangé doit aussi être nettoyé durant l'échange, dans la mesure du possible.
- Il n'y aura pas de vente de nourriture et de breuvages. Les aires de repas, s'il y a lieu, doivent être nettoyées après chaque repas et désinfectées après chaque activité. Le maximum de personnes assises à la même table lors des repas est de 10 à l'intérieur et de 20 à l'extérieur. Les repas à l'extérieur sont à privilégier.
- Si un participant développe des symptômes s'apparentant à la COVID-19 durant la partie, il doit immédiatement informer l'équipe d'animation puis se retirer du jeu. Toute personne ayant covoituré ou été en contact rapproché pendant plus de 15 minutes avec

ce participant dans les 48 heures précédentes devra aussi se retirer. L'équipe d'animation contactera ensuite sans attendre la Santé publique.

Déplacements sur le terrain

- Le fait de croiser quelqu'un rapidement ne demande pas d'appliquer la distanciation physique.
- Dans les marches à l'entrée du terrain, la priorité doit être donnée à ceux qui descendent. La personne qui monte doit s'écarter en choisissant un endroit sécuritaire et à faible impact sur la végétation.

Combats

- Les actions offensives, les combats et toute activité physique intense ne permettant pas le respect de la distanciation physique de 1 mètre sont uniquement permis sous l'autorisation d'un animateur.
- Avant chaque combat, le nom de chaque participant à la bataille sera pris en note et chaque participant doit désinfecter ses armes de jet (dagues, haches), s'il y a lieu.
- Durant la combat, une distanciation physique de 1.5 mètre est encouragée en tout temps.
 - En combat rapproché, une distance de 1 mètre peut être adoptée. Le cumul du temps passé en combat rapproché avec la même personne ne doit pas dépasser 15 minutes par jour.
 - Les participants qui incantent à voix haute doivent autant que possible se placer à 2 mètres des autres participants.
 - Les contacts accidentels sont tolérés mais sont à éviter.

Après la partie

- Avant de quitter, chaque participant doit se désinfecter les mains.

À propos de ce document

Ce document vise à définir la prise en charge de la santé et de la sécurité des participants et des animateurs aux activités des Chroniques d'Akérás. Cette définition est évolutive et s'harmonisera aux consignes demandées par le gouvernement québécois et la CNESST :

- [Palier 1 – Vigilance \(zone verte\)](#) (Quebec.ca)
- [Consignes pour les promoteurs de festivals et événements](#) (Quebec.ca)
- [Guide de normes sanitaires en milieu de travail – COVID-19](#) (CNESST)
- [Guide de normes sanitaires en milieu de travail pour le secteur des activités intérieures et extérieures de sport, de loisir et de plein air – COVID-19](#) (CNESST)
- [Trousse – COVID-19 : Guide et outils](#) (CNESST)
- [Directives de santé publique pour les activités et événements publics extérieurs](#) (MSSS)

- [Mesures préventives contre la COVID](#) (SÉPAQ)

Versions du document

- ❖ Juillet 2021

- Première version

- ❖ Septembre

- Ajout de consignes sur le passeport vaccinal
- Ajout de spécifications pour les parties de plusieurs jours
- Modification des consignes pour les repas
- Ajout de consignes pour les combats
- Modification des consignes pour les déplacements